

Le recensement en généalogie, une source très intéressante...

Jean-Pierre G

En généalogie, le recensement est une source très intéressante et indispensable. En 1664, Colbert eut l'idée de recenser la population. Ce recensement était très sommaire, car il ne mentionnait que le nom du chef de famille et de ceux qui la composaient. C'est en 1693 que Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain conseiller financier du Royaume sous Louis XIV, fit réaliser le premier recensement de la population française. Le départ du recensement, qui va perdurer jusqu'à nos jours, sous des formes différentes, est mis en place en 1801 par Lucien Bonaparte. La périodicité, qui n'existait pas avant, ou qui était aléatoire, fut définie pour qu'elle soit reconduite tous les cinq ans jusqu'en 1946.

Le recensement de nos jours, est réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) jusqu'en 1999, sous une forme renouvelée depuis 2004.

Pour le généalogiste, le recensement de la population, et le recrutement militaire, sont des sources très utiles dans le travail de la recherche.

Le recensement de la population, permet de recomposer les familles, et par comparaison, sur plusieurs années (tous les 5 ans) de confirmer les filiations, les lieux de résidence, ainsi que les âges, ce qui permet de connaître les années approximatives de naissance, à deux ou trois ans près.

De ce fait il va donner la possibilité de retrouver avec précision la date exacte dans les tables décennales qui s'étalent sur dix ans.

Avant 1774 les recensements étaient faits par feux c'est-à-dire par maisons.



Séance de formation généalogie à COREPHA

Les renseignements de relevés tiennent compte à l'époque des personnes de la famille absentes pour des raisons particulières. Il est souvent noté, en observation le motif d'absence d'un membre de la famille.

Ces annotations à l'époque étaient très courantes en marge des feuilles de recensement. Il n'y avait aucune règle de confidentialité sur la situation de la famille. Le recensement était établi, avec le seul souci de précision des relevés (voir illustration ci-après).

En 1836, le recensement est basé sur la population ayant un domicile sur la commune. Sans tenir compte des personnes domiciliées en d'autres lieux, prisons, casernes, ou couvents. Ceux-ci seront recensés à part sur des registres de recensement.

Le recensement se fait alors sur le lieu même sur lequel se trouvent les personnes.

NUMÉROS des Maisons et NOMS de Feux entrés dans l'énumération	NOMS DES PROPRIÉTAIRES des Maisons.	NOMS ET PRÉNOMS DES HABITANS DOMICILIÉS, compris les Enfants de tout âge et les Domestiques.	PROFESSION.	FAULTÉS notés.	ÂGE.	MARIÉ, VEU ou Célibataire.	LIEU de NAISSANCE.	DERNIER DOMICILE.	VALEUR locative d'habitation, meublé, nuage et avoué.	OBSERVATIONS.
		Antoine Jeanne Antoine Marie Antoine Charles Antoine Joseph Antoine Antoine Antoine Antoine	Propriétaire Propriétaire Propriétaire Propriétaire Propriétaire Propriétaire		25 20 18 15 9 11	mar m m m m m	France France France France France France	France France France France France France		Il a subi un jugement de trois mois d'emprisonnement
		Joseph Louis David Marie Joseph Louis Joseph Louis	Propriétaire Propriétaire Propriétaire Propriétaire		22 20 18 15	mar m m m	France France France France	France France France France		Il a subi un jugement de trois mois d'emprisonnement

Extrait du registre de remembrement d'un quartier de Nîmes en 1813

Les fiches de recensement donnent le nom, l'âge, et les professions du chef de famille, de l'épouse, ainsi que ceux de l'enfant s'il est en âge de travailler. La filiation des enfants est précisée. Pour l'épouse souvent est noté le nom de mariage, ce qui est un inconvénient pour l'identification. Il suffit alors de retrouver la date de naissance d'un enfant pour identifier le nom de naissance de la mère.

A partir 1895, les années et lieux de naissance commencent à être notés. Ils le deviennent définitivement à partir de 1905.

L'inscription des dates et lieux de naissance, permet, lorsque l'on est bloqué dans les recherches, de retrouver en se référant aux tables décennales, l'acte de mariage, sachant qu'en général, dans le temps les noces se déroulaient dans la commune de la fiancée. On retrouve, très souvent le nom du grand-père ou de la grand-mère mentionné, par le fait qu'ils habitent avec leurs enfants, parfois même le gendre, la belle-fille, ou un autre membre de la famille.

1781	Plantier	Jeanne	Propriétaire		1			55
1782	Crézon	Marie	Propriétaire				1	80
1783	Plantier	Jean	Propriétaire	1				20
1784	Plantier	Marie	Propriétaire	1				17
1785	Plantier	Marie	Propriétaire			1		16
1786	Plantier	Marie	Propriétaire			1		12

Fiche du recensement de 1836 à Nîmes. Seul l'âge est mentionné (colonne de droite), et non l'année de naissance.

Le recensement de la population de 1941 n'a pas été effectué pour cause de guerre. A partir de 1962, les annotations marginales confidentielles sont supprimées. Compte tenu du rapatriement d'un nombre important de Français, suite à la guerre d'Algérie, le recensement de 1970 est avancé en 1968.

Le recensement de la population, est une source essentielle et utile pour le généalogiste. Malheureusement, il n'est pas toujours numérisé sur les archives en ligne de tous les départements. Les fiches de recensement, peuvent néanmoins être consultées auprès de toutes les archives départementales. Aujourd'hui, le principe du recensement de la population française a évolué. Il est réalisé de façon différente, alternativement par groupe de communes. ■

32	6	Crézon	Jeanne	1868	France			26
	7	Crézon	Marie	1875	France		Chef d'atelier	26
	8	Crézon	Jeanne	1881	France			26
33	7	Crézon	Jeanne	1881	France			26
	8	Crézon	Jeanne	1887	France			26
	9	Crézon	Jeanne	1891	France			26

Fiche du recensement de 1911 à Nîmes. Les années et lieux de naissance sont mentionnés.